

Procès-verbal de la Consultation électronique du 22 septembre 2020

Ont participé à la consultation électronique :

Mme JOUANNO, Présidente
Mme CASILLO, Vice-présidente
M AUGAGNEUR, Vice-président
Mme BERRIAT
M BLONDIAUX
M BOMPARD
M BEAUD DE BRIVE
M CLOUAIRE
M DEZOBRY
M GILLARD
M HABIG
Mme HEERS
M HOESTLAND
M.PEYLET
Mme SEVRAIN
Mme WERKOFF

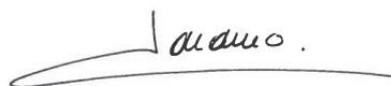
À la demande de Mme Chantal JOUANNO, Présidente de la CNDP, les membres de la Commission ont été invités à se prononcer sur :

Désignation d'un garant de la concertation préalable sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de BOURBON-LANCY et sur la mise en compatibilité du PLU de cette commune que ce projet entraîne

L'ensemble des réponses reçues étant favorables, la Commission nationale a décidé de désigner Madame Marie-Claire EUSTACHE et Monsieur Jonas FROSSARD, garant.e.s de la concertation préalable sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de BOURBON-LANCY et sur la mise en compatibilité du PLU de cette commune que ce projet entraîne.

[Consulter la décision](#)

La Présidente



Chantal JOUANNO